



4 novembre 2024

**Note de présentation de la délibération n° 14/2024
relative à la création et au contingentement des licences de pêche à pied
professionnelle dans les Hauts-de-France**

Consultation du public du 5 au 25 novembre 2024

Participation du public aux décisions des autorités de l'Etat ayant une incidence sur
l'environnement

Courriel : crpm@copeche.org

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1
du code de l'environnement, les projets émanant du CRPMEM Hauts-de-France
doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Objectif	Modification de la délibération n° 16/2022
Propositions	<ul style="list-style-type: none">- Création de licences de pêche à pied professionnelle spécifiques au département du Nord suite à la demande de la DDTM Nord de réguler le nombre d'autorisations sur le département du Nord- Diminution du contingent de certaines licences afin de l'adapter et le limiter au nombre de pêcheurs actifs

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : crpm@copeche.org ou sur le site internet du CRPMEM Hauts-de-France (<https://www.comitedespeches-hautsdefrance.fr/>),
- Sur place en version imprimée par demande auprès des services du CRPMEM Hauts-de-France.

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :
crpm@copeche.org

La consultation est ouverte du 5 au 25 novembre inclus.